



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Juin 2013

Date de la convocation 19 juin 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Fontès
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, M.DIDELET Serge, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme MILAN André, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Géraud, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.MENELLA André M.RELVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.CERET Hugues à Mme BARRE Berthe, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard, M.OLLIER Pierre à M.LUGAGNE Jérôme, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean.</p>

Objet : Convention de partenariat pour la réalisation d'une conférence à l'attention des professionnels de la petite enfance.

Monsieur SATGER informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes du Clermontais souhaite organiser en partenariat avec les Communautés de Communes du Lodévois Larzac, de la Vallée de l'Hérault et la Mutualité Française Hérault, le 21 Octobre 2013 une conférence qui se tiendra au théâtre de Clermont L'Hérault et dont la thématique principale sera la bienveillance.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20130627-2013-06-26-12-DE Date de télétransmission : 02/07/2013 Date de réception préfecture : 02/07/2013</p>

Il précise qu'afin d'organiser au mieux cette intervention il convient d'autorise Monsieur le Président à signer une convention qui fixera les modalités techniques et financières de ce partenariat et plus précisément la répartition financière de la prestation (1250 euros) :

- 10 places pour la Mutualité Française Hérault : 62.50 euros
- 190 places pour les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois Larzac et de la Vallée de l'Hérault soit 395.84 Euros chacune

La Communauté de Communes du Clermontais étant coordonnateur de cette action, elle sera chargée à ce titre de désigner l'intervenant pour le compte des autres partenaires qui lui rembourseront la part leur incombant au prorata du nombre de places attribuées.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais, les Communautés de Communes du Lodévois Larzac, de la Vallée de l'Hérault et la Mutualité Française Hérault, pour la réalisation d'une conférence à l'attention des professionnels de la petite enfance, telle que présentée ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.